

Un royaume pour Martin, duc de Montblanc*

Henri BRESCH
Université de Paris X (Paris-Nanterre)

*Senyor mot aut.....ferray vostre requesta
Prinseps mot ffortz, perlant de la conquesta
Qu'evets en mans, complint-l'ab gran potença.*

Guillem de Masdovelles, 1393

Le royaume de Sicile, objet de la conquête de 1392 à 1398, est un but familier des ambassades et des marchands de Barcelone, de Majorque, de Perpignan et de Valence : depuis 1296 et la précoce rupture entre les dynasties aragonaises de Barcelone et de l'île, le songe d'un retour à l'unité, brièvement assurée par Pierre le Grand et par Jacques, a serpenté dans les milieux du pouvoir et suscité de longues stratégies d'alliance ; les familles catalanes et aragonaises écartées en 1296 gardent une nostalgie et un souci de restaurer leur patrimoine insulaire qui apparaîtront en 1382 ; enfin les marchands catalans occupent, avant 1400, une place encore modeste dans les commerces insulaires (moins du cinquième des exportations de grains). Au contraire, le pouvoir « aragonais » et la noblesse « catalane » issus de la Guerre des Vêpres, s'ils expriment à l'occasion leur fierté d'origines prestigieuses, n'ont que méfiance à l'égard du frère aîné barcelonais, craignant une annexion pure et simple et la perte des avantages acquis par une dure lutte contre les Angevins.

L'héritage du royaume de Sicile est en effet brillant et la Sicile conquise a conquis ceux qui sont venus en 1282 appuyer son mouvement de libération : c'est d'abord l'originalité de sa formation sociale qui autorise l'intégration et l'ascension de noblesses étrangères. Fondé sur le *latifondo* (on compte, dans nos sources, environ 500 « fiefs »), la concentration de la rente foncière dans un petit nombre de mains et le développement d'un milieu d'entrepreneurs agricoles, les *borgesi*, réunis dans un petit nombre de bourgs fortifiés ou « terres », environ 180, sa souplesse a permis l'essor de la production céréalière destinée à l'exportation et l'accroissement de la rente, puis sa reprise après la crise de la Peste et de la guerre civile. Un Etat lourd, fondé sur une majesté royale, une sacralité héritées de Byzance et consolidée par la pratique normande et par la législation et le prestige de Frédéric II, appuyé sur un réseau de communes de syndicat, assure l'unité et la discipline : point de péages, point de justices privées, sinon celle du bayle, une administration fiscale et douanière unifiée ; le Domaine

* Abréviations : ACA : Arxiu de la Corona de Arago, Barcelone ; ASP : Archivio di Stato, Palerme ; Bib. Mss : Biblioteca Manoscritti ; Canc. : Cancelleria ; Prot. : Protonotaro.

regroupe alors 90 % de la population et 78 % des « terres ». Après un siècle de concessions, d'usurpations, et la restauration accomplie, son assiette se stabilise en 1398 et compte désormais 63 % de la population (Carte n° 1 : Le domaine royal). L'État sicilien, État de justice et de finances, a pu, grâce à l'effort fiscal titanesque consenti de 1282 à 1350 et grâce aux royautés de l'exportation des blés, tenir face à l'autre royaume de Sicile, celui de Naples, adossé à l'immense allié français. La noblesse dite « catalane », à côté de la noblesse dite « latine », a assuré la reconstitution d'une force militaire et navale : il s'agit d'une aristocratie nouvelle, qui ne plonge guère de racines dans le monde de Frédéric II, composée de magnats issus de l'administration, du droit et de la petite chevalerie urbaine. La Sicile apparaît donc comme un terre riche, qui offre des occasions d'implantation rapide et de fortune, par la faveur royale, par l'achat de fiefs, par les mariages aussi : l'application rigoureuse du droit féodal assure la transmission aux filles épicières et écarte les collatéraux.

L'effondrement de la structure politique, au sommet, effet de l'épuisement, après quelque soixante-dix ans de guerre, et de la faiblesse de la dynastie, conduit à la guerre civile. Les factions, Catalans et Latins, se sont opposés pour la saisie et le contrôle du prince et pour le partage des revenus royaux, le « second prélèvement » qui aurait compensé la crise de la rente après 1348. Plusieurs facteurs, l'orgueil municipal et une vieille politique de domination régionale, le « district », l'hostilité aussi de Palerme aux Catalans, expliquent la longue alliance entre les grandes villes et des magnats à qui la monarchie déclinante a confié les villes en « rectorie », et la construction de dominations régionales imparfaitement territorialisées et proches des Seigneuries italiennes (Carte n° 2 : Les « États » des Vicaires). Ces « Vicaires » ont à la fois assuré le maintien des structures administratives et judiciaires de l'État sicilien dans les périodes de paix civile et eu l'ambition de créer des principautés décorées de titres brillants, duchés et marquisats, directement reliées à la Papauté, autorité suzeraine et seule capable de trancher ou d'assurer une gestion directe, comme « bail », quand la légitimité royale est devenue, vers 1380, incertaine. Le mouvement monarchiste qui refuse, de 1392 à 1398, inféodation et « rectorie » ne conteste pas la justice et la bonne administration des Vicaires.¹

Après l'enlèvement de Marie, héritière de Frédéric le Simple, unanimement reconnue dans l'île, trois légitimités s'entrelacent dans la confusion créée par le Schisme : celle de Marie repose sur le traité de 1372 qui refonde le royaume et qui est donc rejeté par Pierre le Cérémonieux ; le roi d'Aragon revendique en effet la plénitude de l'héritage de Pierre le Grand et de Frédéric III au nom du testament de ce dernier. Enfin, son épouse, Eléonore, a longtemps rappelé ses droits sur le trône de Sicile au nom de sa dot non payée. Elle a finalement légué ses droits à Martin, qui se trouve, depuis 1375, cumuler deux des trois légitimités. Le mariage de Marie avec Martin le Jeune, en 1390, réunit sur le couple royal l'ensemble des droits, sans effacer cependant la particularité de ceux du duc de Montblanc, qui seront rappelés dans l'intitulation, au préambules des diplômes, jusqu'en 1409.

La restauration du royaume de Sicile sous l'autorité de Martin l'Humain est le fruit d'une volonté politique de longue durée : préparé par la reine Aliénor pour son fils cadet au nom des droits qu'elle tirait de sa dot impayée et retardé par les conflits qui ont interdit à l'Aragon de financer et de lancer une expédition de conquête. Mais c'est aussi l'aboutissement d'une conjonction de hasards histori-

1. Ainsi Caltagirone, qui reconnaît qu'elle a été « cum gracia, justitia et optimu regimentu gubernata par li magnifici don Manfré et Artali sou figlu, di li quali tuata la bona genti di la terra di Calatagiruni si ponnu troppu laudari » ; Giuseppe PARDI, « Un comune della Sicilia e le sue relazioni con i dominatori dell'isola sino al secolo XVIII », *Archivio storico siciliano*, n.s. XXVI (1901), p. 22-65 et 310-366, et xxvii (1902), p. 38-109, p. 75.

ques et dynastiques largement inattendus et de l'épuisement de la formule politique qui a maintenu un État sicilien théorique sous l'autorité des Vicaires : le premier est l'enlèvement de la reine Marie dans le château de Catane, événement inouï qui s'insère dans la crise des ambitions des grandes familles seigneuriales, puis l'arrivée au pouvoir, aux quatre coins de la Sicile, par un changement de génération, de jeunes gens inexpérimentés et ambitieux. C'est enfin l'effet d'une stratégie d'abord souple, puis brutale et quelquefois maladroite, mais finalement intelligente et habile de Martin de Montblanc.

L'artisan de la restauration est le duc lui-même, qui ne renonce jamais à sa revendication. Son armée se présente comme un « compagnie », une coopérative auto-financée de routiers, un ensemble transnational, avide sans doute de profit et de fiefs, mais uni aussi par l'idéologie et la pratique chevaleresques, un « royaume errant » capable de s'insérer, de s'unir par des mariages et de partager l'autorité avec les Siciliens qui ont constitué, puis rejoint le parti légitimiste. La restauration monarchique saura freiner les ambitions et réprimer les agitations, consolidant un parti « royaliste » unissant des Catalans et des Siciliens ralliés et qui aidera, en 1411, à ancrer durablement la Sicile à la nouvelle dynastie Transtamare.

Martin le Jeune, adolescent encore, représentait, dans ce mariage trop inégal, un simple lien entre l'ambition de son père et la légitimité politique que son épouse lui donnait. Dans l'errance qu'imposait une conquête difficile, il devait cependant apprendre beaucoup, le style royal et sa rhétorique, l'art de s'entourer de conseillers, celui aussi des compromis et d'un gouvernement équilibré entre la force héroïque et brutale de ses officiers, partiellement devenus des féodaux, et la rigueur des juristes et des administrateurs, et ouvert aux aspirations des municipes du Domaine à un régime représentatif.²

I. L'ÉTAT DU ROYAUME ET LA TRANSMISSION DE LA LÉGITIMITÉ

1. *Le principe de droit, Marie*

La reine Marie représente un principe de légitimité sensible au peuple sicilien héritier d'une longue lutte aux accents nationaux et impériaux contre la dynastie angevine, mais privé, depuis la mort de Frédéric le Simple, d'une monarchie à laquelle il était passionnément attaché et pour laquelle il avait consenti d'immenses sacrifices. L'État dynastique était un principe d'unité et une garantie de centralité dans l'espace méditerranéen. Pour les juristes, axe du sacerdoce de justice et de la bonne administration qui renvoyaient à Frédéric II, la personne de la reine représentait la continuité et la conformité aux modèles que son père avait courageusement tenté de faire revivre. Ils avaient maintenu une justice arbitrale unitaire qui servait les Vicaires. La présence de la reine Marie n'était pas seulement l'outil du ralliement d'un parti légitimiste, elle cristallisait la mémoire de rois énergiques, ré-

2. Cinq ouvrages fondamentaux scandent l'histoire politique de l'île : Isidoro LA LUMIA, « I Quattro Vicari », dans *Storie siciliane*, II, Palerme, 1882, p. 213-480 ; Francesco GIUNTA, *Aragonesi e Catalani nel Mediterraneo*, Palerme, 1953 ; Vincenzo D'ALESSANDRO, *Politica e società nella Sicilia aragonese*, Palerme, 1963 ; Pietro CORRAO, *Governare un regno. Potere, società e istituzioni in Sicilia fra Trecento e Quattrocento*, Naples, Liguori (Nuovo Medioevo, 39), 1991 ; et Salvatore FODALE, *Alunni della perdizione. Chiesa e potere in Sicilia durante il grande Scisma (1372-1416)*, Rome, Istituto storico per il Medio Evo (Nuovi studi storici, 80), 2008. Un grand nombre de sources sont publiées par Raffaella STARRABBA, « Documenti riguardanti la Sicilia sotto Re Martino esistenti nell'Archivio della Corona d'Aragona », *Archivio storico siciliano*, III, 1875, p. 137-176, Ruggero MOSCATI, *Per una storia della Sicilia nell'età dei Martini*, Messine, 1954 et Carmelo TRASELLI, « Il Protonotaro di Martino, duca di Montblanc », *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, LXIII, 2 (1957), p. 467-502.

formateurs et savants, Manfred, Frédéric III, Pierre, que la guerre des Guelfes, puis des Angevins avait paralysés.

Comme S. Fodale l'a récemment rappelé, Marie reste parfaitement isolée et incapable d'un projet personnel. Mais, alors que les privilèges portent la triple titulature ou même en viennent à ignorer la reine en 1398,³ les juristes siciliens n'admettent que la double intitulation à Martin, comme roi, et à Marie : ainsi les notaires de Palerme, de Collesano, de Castelbuono, de Petralia Sottana, de Caltavuturo, de Polizzi, de Catane.⁴ L'en-tête des actes notariés, en 1396, en 1397, en 1398, en 1399, en 1400, porte : *Regnantibus serenissimis dominis nostris nostris dominis rege Martino et regina Maria Dei gracia illustribus rege et regina Sicilie ac ducatum Athenarum et Neopatrie duce et ducissa, regni vero dicti domini regis anno X dicteque domine regine X feliciter, amen* ; en 1402, la disparition de la reine réduit l'en-tête à l'énoncé de la seule titulature de Martin et de son année de règne. Un hapax, cependant, montre que la chancellerie a tenté de faire entrer le nouveau roi d'Aragon dans l'en-tête des actes : un notaire de Caltavuturo a inscrit, le 18 octobre 1396, en copiant maladroitement un privilège, *Regnantibus serenissimis dominis dominis regibus rege Martino Aragonum rex (sic), rege Martino et regina Maria rex et regina Dey gracia inclito rege ac Athenarum et Neopatrie duce et ducissa etc.*⁵ La monarchie sicilienne, depuis le XII^e siècle, est sacrée et le vocabulaire de la sacralité est repris par les « Universités » : ainsi Motta Camastra, qui décrit les habitants comme « perfecti et fidili vassalli di la nostra Sacra Coruna », qui se sont révoltés contre le baron, rebelle, « gridandu sempri lu nostru nomu ».⁶

Dans la longue série des privilèges résumés par Gianluca Barberi dans son *Magnum Capibrevium*, le jeune roi apparaît presque toujours seul, quelquefois accompagné de Marie. Les juristes ont pleinement reconnu les droits du prince, du chef de sa femme, et ont admis qu'il les exerçait seul, fictivement, et, alors qu'ils rapportent la triple titulature quand ils transcrivent les actes, ils écartent donc le duc de Montblanc, véritable auteur des actes juridiques rapportés et qui cependant n'est cité qu'exceptionnellement : la concession de Ficarra est ainsi attribuée à *dominum regem Martinum ac ducem Montisalbi*,⁷ tandis que la confirmation de Castiglione est dite faite *a domino rege Martino vel a ducis (sic) Montisalbi*.⁸

2. Le parti des villes et des juristes

Le rôle des légistes

Dès 1392 et 1393, Bartolomeo Altavilla et Pietro de Peregrino, juges de la Grand Cour, rejoignent le parti monarchique et sont maintenus dans leur fonction et Giacomo Denti les rejoint.⁹ Ces ralliements sont aussitôt récompensés par l'octroi de fiefs : dès 1392, Giovanni de Ansalono, Giacomo de Rao juriste de Caltabellotta, le notaire Giacomo Arezzo de Syracuse, et Ruggero de Berlione en 1393. Le ralliement des juristes à la restauration monarchique est massif et fournit aussitôt au duc de Mont-

3. Ainsi Giovan Luca BARBERI, *Il 'Magnum Capibrevium' dei feudi maggiori*, a cura di Giovanna STALTERI RAGUSA, p. 318.

4. *Il Tabulario Belmonte*, a cura di Enrico MAZZARESE FARDELLA, Palerme, 1983 (Documenti per servire alla storia di Sicilia, 1^a ser., Diplomatica, xxx), p. 164, 167, 174, 177, 183, 188, 192, 220, 237.

5. *Il Tabulario Belmonte*, p. 167.

6. ASP Canc. 24B, f. 156 ; 10 mars 1396.

7. Giovan Luca BARBERI, *Il 'Magnum Capibrevium'...*, p. 696.

8. Giovan Luca BARBERI, *Il 'Magnum Capibrevium'...*, p. 305.

9. Ce dernier casse une sentence de la Cour civile de Corleone le 17 décembre 1392 ; ASP ND5 N. Pittacolis 11.

blanch les cadres judiciaires garants de l'équité, et aussi des soutiens politiques efficaces. On note en particulier l'adhésion, à Catane, de Bartolomeo d'Altavilla, juge de la Grand Cour autrefois dans l'orbite d'Artale Alagona, et qui, en 1393, participe pour cent onces, 500 florins, à un prêt de 750 onces consenti par les citoyens de Catane à la Cour.¹⁰

Les juristes avaient maintenu, pendant le véritable interrègne qui sépare la mort de Frédéric IV et le débarquement de Trapani, le sens de l'Etat. Comme en Provence, pendant la crise de l'Union d'Aix, ils ont remplacé le roi absent. On ne peut donc attribuer leur ralliement aux seuls intérêts moraux, de groupe, et matériels, d'individus, ceux de « ceti emergenti », dont les ambitions auraient coïncidé avec les intérêts de la monarchie et expliqueraient l'alliance. L'émergence des milieux de juristes est d'abord continue depuis les années 1250, ils ont fourni leur contingent de magnats à l'aristocratie du xiv^e siècle, Matteo Termini, Matteo, Damiano et Vinciguerra Palizzi, d'une famille de notaires ; ils viennent d'une noblesse où se mêlent de vieilles lignées d'époque normande (Landolina, Perollo, Taranto), les immigrants prestigieux (Bologna, qui sont les Beccadelli, Romano, qui se rattachent aux Colonna, Sieri, qui viennent des Pepoli) et les marchands, et qui cherche dans l'étude et la pratique du droit à la fois la restauration de leur fortune et l'orgueil des savoirs et du service rendu. Le changement de patronyme masque bien souvent la continuité des maisons : Nicola Castagna, trésorier de Martin, appartient ainsi aux Maniscalco de Messine, famille de chevaliers et de notaires et dont plusieurs des membres ont reçu ou acheté des fiefs dès le XIII^e siècle. Le notaire Vitale de Falexio, de Girgenti, se rattache aussi sans doute à une maison de petits feudataires du début du xiv^e siècle, celle de Luca Falixii, seigneur de Molisima et Bombiscuro. Giacomo Gravina, secrétaire de Martin de Montblanc, revendique en 1405 une descendance illustre, celle de Bohémond de Tarente, des Hauteville.¹¹

C'est un véritable parti qui unit, autour du duc de Montblanc, la petite noblesse urbaine et l'élite municipale (Carte n° 3 : Origine des partisans siciliens de la restauration) ; il couvre l'essentiel de l'île, à l'exception cependant des « terres » des Chiaramonte et des Ventimiglia. Ainsi à Lentini, en 1394, où Cristoforo de Montaperto donne au duc la liste des « gentilomeni vostri veri parsiali », « vos partisans », quatre nobles et quatre notables.¹² Le sentiment de parti apparaîtra très fort : on n'hésite pas à couper les mains et le nez des adversaires¹³ et Trapani exige que les biens des exilés, confisqués, ne soient en aucun cas restitués.¹⁴

Le ralliement des villes et des bourgs

Le ralliement général et spontané des cités et des « terres » aux princes, dès la nouvelle de leur débarquement à Trapani, est le signe de l'adhésion politique et morale à la restauration monarchique (Carte n° 4 : Adhésion à la restauration et mouvement antiféodal des « universités »). Il se fait dans

10. ACA Cartes reials Joan I, c. 1129 ; 8 août 1393.

11. ASP Canc. 73, f. 277v^o.

12. Francesco Cesare CASULLA, *Carti reali diplomatiche di Giovanni I il Cacciatore, re d'Aragona, riguardanti l'Italia*, Padoue, 1977 (Publicazioni dell'Istituto di storia medievale et moderna dell'Università di Cagliari, 23), p. 119, n° 97.

13. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 156 : le comte Antonio Ventimiglia a fait ainsi mutiler le frère de Ruggero Paruta et le roi d'Aragon ordonne de traiter ainsi les parents et les serviteurs du comte. Quatre *pauperculi* de Trapani ont aussi eu les mains coupées ; ASP Canc. 35, f. 91, 3 janvier 1399. Martin donne au Gascon Bernard de Corneillan une lettre de faveur et de témoignage garantissant que ce sont les Agrigentins qui lui ont coupé la main gauche, « en haine de notre nom et de la nation catalane », et non un tribunal châtiant un voleur ; ASP Canc. 26, f. 110v, 9 décembre 1397.

14. ACA Canc. 2300, f. 36.

un climat antiféodal qui s'accompagne de mouvements anti-juifs, en particulier à Monte San Giuliano (Erice). L'action la plus significative est l'alliance qui unit Castrogiovanni (Enna) et Piazza : ensemble, les deux villes domaniales occupent le grand fief inhabité de Cundrò qui les sépare, l'annexent aux communaux des deux Universités et le partagent, chacune conservant la part qui est enclavée dans le terroir municipal de l'autre.¹⁵ D'autres villes entreprennent la destruction des châteaux établis à leur proximité : Nicosia ruine immédiatement la tour de Bonalbergo construite par Enrico Chiaramonte, « baptifolli di Nicosia e ricettu di Iarruni ». ¹⁶ Syracuse demandera quelque temps après de pouvoir abattre Belvedere, Monasteri et Cassibile,¹⁷ et Alcamo de ruiner Bonifato ou de le recevoir en garde.¹⁸

Ces villes ont manifesté ou manifesteront par la suite une forte tradition d'esprit « populaire », refusant énergiquement d'être cédées en « rectorie » (Caltagirone en 1392) ou en fief et réclamant avec vivacité leur retour au Domaine royal (Motta Camastra et Salemi en 1396, Castronovo et Calascibetta en 1397, Alcamo, Asaro, Tripi, Novara et Vizzini en 1398) : à Castronovo, la concession de la « terre » en fief est « odiosa a lu animu di li fedeli vassalli et devoti servituri » de la monarchie que sont les habitants.¹⁹ Elles utilisent le vocabulaire, classique en Sicile, de la « tyrannie ». L'hostilité des corps municipaux à la féodalisation a été sous-estimée par l'historiographie sicilienne, qui ne voit en elle, au mieux, que l'indice d'un rôle souterrain et omniprésent des « oligarchies locales », concurrentes prétendues de l'aristocratie. Cette machine de théâtre est ici invoquée bien mal à propos : la réalité du gouvernement municipal est celle d'une démocratie plus ou moins étendue, mais qui fait toujours une large place aux « borgesi » et qui est guidée par les notaires. Loin d'être les intellectuels « organiques » du pouvoir des notables, ces deniers animent le Peuple, c'est-à-dire un parti moins structuré et moins organisé qu'en Italie centrale, mais tout aussi violent. Ainsi en 1397 à Calascibetta, « terre » d'environ 500 feux, le notaire Symon de Falcono prépare une insurrection contre les quarante notables dont il prépare le massacre.²⁰

La carte montre que les « terres » des Chiaramonte, au Sud du Val de Noto, des Peralta, à l'Ouest du Val de Mazara, et des Ventimiglia, dans les Madonies, ont été peu ou pas saisies par le mouvement d'adhésion à la restauration monarchique ; deux hypothèses s'offrent : un État féodal plus fort, mieux structuré et une gestion « souveraine » proche du pouvoir monarchique et qui suscitait la fidélité, ou bien un mouvement démocratique, un *Popolo*, plus fort dans la partie occidentale du Valdemone et le Nord du Val de Noto et absent des trois régions où dominent Chiaramonte, Peralta et Ventimiglia. On note en particulier, en Valdemone, aux fortes aspirations « populaires », que deux au moins des Universités ont demandé leur intégration au « district » de Messine comme en 1396 Motta Camastra, qui suit le modèle de Francavilla. Comme ailleurs, en Suisse, en Provence, le mouvement démocratique se teinte de fédéralisme.

15. Henri BRESK, *Un Monde méditerranéen: économie et société en Sicile (1300-1460)*, Paris-Rome-Palermo, 1986 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 262), p. 832.

16. Angelo BARBATO, *Per la storia di Nicosia nel Medio Evo. Documenti inediti, I (1267-1454)*, Nicosia, 1919, p. 69.

17. ASP Canc. 22, f. 102v ; 6 juillet 1393 ; Martin n'autorise la démolition que du premier, pourtant probablement construit par Frédéric II.

18. *Capitoli, gabelle e privilegi della città di Alcamo*, Palermo, 1876 (Documenti per servire alla storia di Sicilia, 2^a ser., I), p. 44.

19. Giuseppe SAVAGNONE, « Le pergamene inedite dell'Archivio Comunale di Palermo », *Archivio storico siciliano*, n. s. 26 (1901), p. 367-410, p. 384

20. Salvatore GIAMBRUNO et Luigi GENUARDI, *Capitoli inediti delle città demaniali di Sicilia approvati sino al 1481*, I, Palermo (Documenti per servire alla storia di Sicilia, 2^a ser., XI), 1918, p. 23 ; 31 janvier 1397.

Le ralliement des villes et des bourgs ne va pas sans souci de l'intérêt particulier de chaque Université : Trapani demande ainsi que le roi ait dans son conseil deux de ses concitoyens, comme l'ont déjà Syracuse et Noto, et que le justicier du Val de Mazara soit le capitaine de la ville et lui-même un concitoyen.²¹ La réponse royale limitera à un seul conseiller la présence de la ville au conseil. On voit s'élaborer ainsi une pratique qui tend à donner une représentation informelle aux Universités les plus importantes, à leur assurer aussi des privilèges et l'embryon d'un district, c'est-à-dire d'un *contado*, sur le modèle de Messine : ainsi Patti, petite cité, mais siège d'un évêché, qui demande en 1406 l'intégration de la Gioiosa Guardia à son territoire. Elles essaient aussi d'obtenir la municipalisation des offices administratifs, par exemple le portulanat du Vallone à Alcamo en 1398.

3. *Incertitudes et ambiguïtés : un parti aux frontières incertaines*

Le roi d'Aragon ne disposait pas d'un parti bien nombreux et dévoué en Sicile : Enrico Rosso, comte d'Aidone, a prêté des sommes énormes en 1384, recevant, en gage, Barbagal, Pertusa, Bolea et Biel.²² Le comte Riccardo Passaneto a été aussi l'un de ses agents avant de passer aux Alagona.²³ Dès 1391, à travers le registre du Protonotaire du duc de Montblanc rédigé en Catalogne, apparaît un parti que nous connaissons par les récompenses anticipées que leur accorde Martin, des offices de fonctionnaires : ce sont pour l'essentiel des Messinois, neuf sur onze. On compte deux chevaliers, Federico Spatafora, qui reçoit une véritable « rectorie » sur la ville du Détroit, châtellenie, capitainerie et secrétie, et Bartolomeo di Pavia, d'une vieille famille de l'aristocratie, et un membre du milieu chevaleresque messinois, Giacomo Campulo. Ils serviront la restauration monarchique pendant des années.

Le gouvernement du palais

Le gouvernement du Palais que met en place aussitôt le duc de Montblanc se situe sous l'étendard des valeurs monarchiques, sous le signe de la majesté. Il reprend le personnel administratif et judiciaire qui avait secondé les Vicaires depuis qu'ils avaient partagé les nominations par l'accord de Castrogiovanni, en 1362. Des familles d'administrateurs et d'intellectuels s'étaient mises au service des magnats et assuré ainsi la continuité théorique de l'État : Antonio Tagliavia était ainsi capitaine de Mazara pour le vicaire Guglielmo Peralta. Ruggero de Berlione, rallié en 1393, était sans doute au service des Chiamonte, du comte Antonio Ventimiglia en 1397. D'autres ont travaillé pour la réconciliation entre les « seigneurs de Sicile » et le duc de Montblanc, comme le Corleonais Perino de Punzono, chanoine de Palerme, tué par les pirates ifrîqiyyens au retour de son ambassade à Barcelone en 1383.²⁴ Les juges ont accompagné les gouvernements des Chiamonte, des Ventimiglia, des Peralta et des Alagona : en 1390, le protonotaire Giovanni de Tarento, et les juges de la Grand Cour Bartolomeo Altavilla et Pietro de Peregrino, le juge de la Sacra Regia Coscenza Antonio Platamone et le juriste Giacomo Denti étaient réunis autour du maître justicier Manfredi Alagona ;²⁵ en 1391, à Villafranca de Penitens,

21. Ruggero MOSCATI, *Per una storia della Sicilia...*, p. 91 ; 4 janvier 1398.

22. Carmelo TRASELLI, « Il Protonotaro... », p. 476.

23. Convaincant Trapani de reconnaître Pierre IV en 1378 ; Pietro CORRAO, *Governare il regno...*, p. 77.

24. Henri BRESCH, « Un épisode de la guerre de course: l'échec d'une ambassade sicilienne auprès de Martin, duc de Montblanc (1383) », *Archivio storico per la Sicilia orientale*, t. LXVI (1970), p. 137-144.

25. ACA Canc. Pergamins Joan I extra 4051 et Pergamins Joan I 171 ; 7 avril 1390.

Enrico de Bononia, de Palerme, est l'ambassadeur du comte Guglielmo Peralta ;²⁶ en 1397, Matteo Bonanno, docteur en droit, et Odino de Pampara, fils d'un juge de la Grand Cour, font partie des ambassadeurs d'Enrico Chiaramonte tandis que deux Corleonnais, les juges Perino de Florencia et Federico de Vaccarellis, et un juriste *utriusque*, Antonio Franco, sont membres de l'entourage du vicaire.²⁷ En 1398, les docteurs en lois Cosmano Credodeo et Giacomo Baldone représentent encore respectivement Antonio Ventimiglia et Guglielmo Peralta en Cour romaine, à Pérouse. D'autres serviteurs des maisons aristocratiques ont également rallié le camp royal : ainsi Giovanni Bellomo, de lointaine origine catalane, ambassadeur de Giaimo Alagona en Catalogne en 1391, et qui est l'un des rares Siciliens à recevoir une fonction d'autorité, de police, comme argousin en 1398.

Les premiers registres conservés de l'administration, à partir de 1392, permettent de dessiner une carte des fonctionnaires qui restaurent la fiscalité, *secreti* et *vicesecreti* qui touchent les gabelles et les droits patrimoniaux dans les villes, portulans et vice-portulans qui perçoivent les droits de *royalty*, sous forme de traites, permis d'exportation du grain. Ce sont des notaires et des marchands, partisans ou ralliés. La Carte n° 5, La restauration de l'administration royale, montre que c'est la traite qui a d'abord permis de varier et de multiplier les financements : la première administration remise sur pied est celle des ports et des *caricatori* par où s'écoule le grain, alors que la première année du gouvernement de Martin ne connaît qu'un seul *secreto* efficace, celui de Syracuse.

II. L'ARTISAN DE LA RESTAURATION MONARCHIQUE, MARTIN DE MONTBLANC

1. La légitimité revendiquée d'une conquête chevaleresque

La titulature des diplômes royaux montre d'abord l'autorité qu'exerce le duc : *Martinus et Maria Dei gracia rex et regina Sicilie et ducatum Athenarum et Neopatrie dux et ducissa et infans Martinus illustrissimi domini Petri b. m. regis Aragonum filius et Dei gracia dux Montisalbi gubernator generalis pro serenissimo domino Johanne rege Aragonum fratre et domino nostro carissimo in omnibus regnis et terris suis coadjutorque dicte regine in regimine regni et ducatum predictorum ac etiam pater et legitimus administrator predicti regis...*²⁸ Elle se place dans la perspective d'une légitimité personnelle de Martin, héritier des droits de sa mère, et, dès la mort de Jean le Chasseur, la titulature se change en : *Martinus Dei gracia rex Aragonum et Martinus eadem gracia rex Sicilie ac Athenarum et Neopatrie dux et eiusdem regis et regni Aragonum primogenitus et gubernator generalis et Maria eadem gracia dicti regni Sicilie et ducatum predictorum regina et ducissa et in dicti regni Sicilie et ducatum predictorum regina et ducissa et in dicti regni Sicilie et ducatum eorundem regimine et solio omnes tres concedentes, corregentes et conregnantes.*²⁹

Esprit chevaleresque et réalisme

Le projet du duc de Montblanc manifeste également la duplicité, la ruse : il est ainsi prévu que Guerau de Queralt reçoive Corleone, Castronovo, Marsala, Caccamo et Pettevana ; c'est un véritable

26. Vincenzo D'ALESSANDRO, *Politica e società* ..., p. 125.

27. Michele DE VIO, *Felicis et fidelissimæ urbis Panormitanæ... Privilegia*, Palerme, 1706, p. 181.

28. *Il Tabulario Belmonte*, p. 126 ; 8 juin 1392.

29. *Acta Curie Felicis Urbis Panormi*, 11, *Registro di Lettere e Atti (1395-1410)*, ed. Patrizia SARDINA, Palerme, 1994, p. 7, 10 mars 1397.

« marquisat » qui serait ainsi mis sur pied et qui repose sur l'élimination préalable des Chiaramonte. Les propositions de mariage adressées aux seigneurs de Sicile en 1391 étaient destinées à unir étroitement Chiaramonte et Vintimille à la maison de Marie de Luna, à travers la maison de Luna et ses cousins provençaux, les Agoult ; elles avaient pour but aussi de réintroduire Guglielmo Raimondo Moncada dans la parentèle des grands, en assurant aux Queralt, aux Cardona, aux Ribelles, aux Santapau, aux Cervelló et aux Vilaragut une première insertion dans la noblesse insulaire.

Le financement a été assuré par la mise en gage des biens ducaux en Catalogne et dans le royaume de Valence, par des contributions demandées aux communautés dépendantes, par des emprunts auprès des armateurs barcelonais et des hauts fonctionnaires. En Sicile même, la continuité du paiement des soldes repose sur l'emprunt et sur la saisie et la redistribution immédiate des biens des rebelles, enfin par la levée exceptionnelle d'un vingtième sur les récoltes, en 1394, puis en 1396, qui fait penser aux solutions anglaises de la question fiscale. Les prêts sont concédés par des marchands qui entrent ainsi dans l'aire du pouvoir, le Syracusain Giacomo Campulo, le Barcelonais Francesc Casasatja, et par les officiers Gabriel de Fanllo, Pere de Sentmenat, Ramon de Bages, Ramon Xatmar : tous seront récompensés par des inféodations. L'armée finance le duc par des prêts et lui revend les chevaux du butin,³⁰ amorçant le cycle victorieux des acquisitions. La brutalité de la saisie et la redistribution instantanée s'apparente au pillage : de 1392 à 1398, des officiers sont chargés, à Caltagirone, à Lentini, à Girgenti, puis à Palerme, de « la collecte des biens des rebelles », qui payent les arrérages de solde.³¹ Un bel exorde de 1395 en donne la clef : *Dum pensamus assidue quod tanto libencius servientes, quantumlibet naturalibus constancia radicati, ad serviendum benefactoribus excitantur quanto favore seu gracia recompensos se sciunt, pociori et tanto per consequens illorum devocionis algescit accensio quanto eis, tenacitate culpabili, deesse conspiciunt premii actionem.*³² La conception qui se détache de ce texte et de la pratique générale de l'armée de conquête est celle du « nouveau féodalisme », qui rétablit les liens fondamentaux entre le service et la récompense.

L'unité et le dévouement de l'armée ne reposent cependant pas seulement sur l'espérance de l'acquisition de fiefs. L'expédition sicilienne est un « passatge benaventurat », presque une croisade, une entreprise ennoblée par la gratuité des actions, l'héroïsme des participants et la dévotion à une cause qui transcende la restauration monarchique. C'est ce qui explique le passage d'une partie des combattants à Chypre quand la situation se stabilise en Sicile. La fondation d'un ordre curial, puis royal, la « Correege » exprime la force de cet esprit chevaleresque.³³ Le duc de Montblanc apparaît ici comme un « jeune », un chevalier, un nouvel Arthur. Jusqu'en 1397, il vivra, on le sait, dans les camps, au contact de ses troupes.³⁴ Devant Catane assiégée, Martin demande une sirventès au poète Guillem Masdovelles.³⁵ Le style chevaleresque, la compétition de l'honneur règnent dans l'armée : le duc de Montblanc autorise des défis et organise des joutes, véritables duels (Ogier Darnius contre Saranyó, del Falgar contre Chuan). La Sicile est un laboratoire où se forment de grands jouteurs, comme Pere de Cervelló, qui accepte à Paris en 1400 le défi de Guillaume du Chastel, et Colomat de

30. Bertrand de Nogaret, Gaillard de Montclup et Corrado Castelli vendent ainsi des montures que le prince redistribue.

31. Par exemple, les 40 onces dues à Guéraud de Mauléon le 9 janvier 1394 ; ASP Canc. 23, f. 27v°.

32. ASP Canc. 23, f. 129 ; 10 mars 1395, donation du fief de Bonvicino, à Lentini, à Bernardon de Brugueroles.

33. Henri BRESQ, « L'« Empresa de la Correege » et la conquête de la Sicile: le royaume errant de Martin de Montblanch », *Anuario de Estudios medievales*, vol. 23 (1993), p. 197-220.

34. De mai 1396 à son départ en janvier 1397, Martin, maintenant roi d'Aragon, réside dans les camps au terroir de Lentini, puis au siège de Piazza et à Castiglione ; Daniel GIRONA LLAGOSTERA, « Itinerari del Rey En Martí (1396-1402) », *Anuari de l'IEC*, IV (1912-1913), p. 81-184, p. 81.

35. *Cançoner des Masdovelles*, éd. Ramon ARAMON I SERRA, Barcelone, Institut d'estudis catalans, 1938, p. 191-192.

Sainte-Colombe qui participe à un combat, à Valence en 1407, avec Tanguy du Chastel, Jean de Werchin et d'autres Français, et est armé chevalier le matin par le roi.³⁶ Le poids de la culture chevaleresque française est naturellement très fort dans l'armée et dans les cadres dirigeants du royaume mobile du duc de Montblanc : trente ans après, dans la bibliothèque de Joan de Cruyllas, fils de Berenguer de Cruilles, le français occupe une place écrasante, douze livres, contre deux en catalan, un en « limousin », un en sicilien, un en latin.³⁷ Et, le 16 décembre 1400, Martin réclame à son fils un roman français, *Cardenois*, plein d'amours et d'aventures en Méditerranée, entre des royaumes musulmans à demi-imaginaires (les Marches, Outre-les-Mers et Benimarin) qu'on verrait bien dans la généalogie de *Tirant lo Blanc*.³⁸

La résistance aristocratique

Les Vicaires abordent le conflit en désordre et c'est le facteur principal du succès final du duc de Montblanc, tandis que son handicap vient d'une violence répétée et dont Martin prendra conscience pleinement en 1398, quand ses nouvelles fonctions de roi imposeront une nouvelle figure de sagesse.³⁹ Surpris par l'exécution d'Andrea, les Chiaramonte ne se reprennent qu'en 1393, tandis que le principal noyau des Alagona est anéanti à Catane et à Syracuse. Mais Artale se reprend presque aussitôt et soulève Catane et le Val de Noto au cri de « Viva il Papa e Alagona ! ». En mars 1393, pour le siège d'Aci, programmé pour 22 avril, le duc compte sur 81 bassinets siciliens que doivent lui fournir les barons, Guglielmo Raimondo et Antonio Moncada, Guglielmo et Nicola Peralta, Bartolomeo et Federico Aragona, Matteo Del Carretto, Bartolomeo Gioeni, l'archevêque de Palerme et quelques hauts fonctionnaires,⁴⁰ mais les barons passeront successivement à la rébellion. La défection de Guglielmo Peralta, en juillet, et la révolte de Palerme, puis celle de Gioeni en novembre conduisent à la situation la plus difficile : de Mazara à Castrogiovanni, la révolte des grands et la dissidence des cités contre la brutalité des conquérants coupent les communications qui ne sont rouvertes que par la colonne amenée à grands frais par Cabrera. La révolte de Catane, de mai 1394 à la fin de l'année, aggrave encore la situation que l'abondance des troupes de secours finit par maîtriser tout en la compliquant.⁴¹ Ce seront ensuite les négociations patientes du duc avec les protagonistes de la rébellion qui permettront la réduction des principaux noyaux de résistance.

La faiblesse des grands consiste dans leur rivalité et leur compétition : ils acceptent leur retour à une fidélité affichée et volatile contre de nouveaux privilèges et titres honorables que le duc de Montblanc n'avait certes pas l'intention de leur laisser longtemps. Un autre point de fragilité est l'absence de lien féodal : au XIV^e siècle, la sous-inféodation n'apparaît en Sicile que sous une forme archaïque,

36. Martín DE RIQUER, *Caballeros andantes españoles*, Madrid, Espasa, 1967, p. 101.

37. Henri BRESO, « La bibliothèque de Giovanni de Cruyllas (1423) », *Bollettino del Centro di Studi filologici e linguistici siciliani*, t. x (1969), p. 5-10.

38. *Le Roman de Cardenois*, éd. Marcello Cocco, Bologne, Patròn (Testi e saggi di letteratura moderna, vi), 1975 ; l'aide-mémoire de Martin est confié à Miguel de Embún ; Ruggero MOSCATI, *Per una storia della Sicilia...*, p. 120.

39. Dès le 15 novembre 1395, il confie un laissez-passer à Augerot de Larcan, à présenter aux autorités municipales, qui garantit que le capitaine louera et achètera des chevaux au prix courant et se comportera « amicabili societate et honestate debita » et qu'il a droit au gîte ; ASP Canc. 24, f. 98.

40. Rosario GREGORIO, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum dominio retulere*, I-II, Palerme, 1791-1792, II, p. 480.

41. En 1398, Martin enverra peu de troupes, « car si lin envias gran nombre, faeren hi mes dan que profit et trepijaren et maltractaren et per ventura destruiren lo dit regne de Sicilia » ; Vincenzo D'ALESSANDRO, *Politica e società...*, p. 156.

celle de la donation pure et simple, et dans une dizaine de cas seulement avant 1390. Les comtes tentent d'utiliser parallèlement donations et concessions féodales, impliquant service et serment de fidélité, entre 1390 et 1398 : mais on gardé la trace de seulement sept de ces tentatives pour renforcer les clientèles militaires et les organes de gouvernement. Les états-majors des comtes, tels que nous les connaissons par les actes de capitulation, ne comprennent qu'une dizaine de chevaliers et un ou deux barons restés dans l'orbite du comte :⁴² il est probable que le corps des troupes était également formé de mercenaires. On sait le cas d'un noble français qui servait le comte Peralta, puis Enrico Chiaramonte.⁴³

La compétition entre les grands, l'absence de projet cohérent de république aristocratique, expliquent les ralliements fréquents et peu sûrs. Leurs exigences sont énormes : ils obtiennent de Martin, bien décidé à reprendre ses concessions, non seulement l'élargissement de leur base féodale (Bivona aux Peralta, Partinico à Enrico Ventimiglia), l'octroi du mère et mixte impère, mais encore la « rectorie » de villes du Domaine (Cefalù et Polizzi aux Ventimiglia, Sciacca aux Peralta, Alcara li Fusi à Federico Aragona, baron de Longi), la perception de l'impôt direct, des traites d'exportation des blés, des offices (ceux de maître rational et de justicier du Val de Girgenti à Matteo del Carretto). La carte n° 6 (Les révoltes aristocratiques : les concessions extorquées) confirme le dessein de territorialisation qui sous-tendait les projets de Ventimiglia et des Alagona avant 1392, mais en moins cohérent : Guglielmo Raimondo Moncada, en particulier, multiplie les requêtes désordonnées et sans visée stratégique.

2. *Le royaume errant*

*E cavalcats per cremar e-z abatre
Viles he burchs, castells prenden per força
Esi-s ve cas que ls mals barons rebatre
Vullem ab vos, per llur final dapnatge
Justar s'an tots ab irritat coratge*

Guillem de Masdovelles, 1393

Le noyau de gouvernement

La constitution du noyau de gouvernement et d'action remonte à 1381 : le projet d'intervention de Martin de Montblanc en Portugal fait déjà appel à Guerau de Queralt, à Pere de Fenollet, Berenguer de Cruïlles, Berenguer Arnau de Cervelló ; d'autres participants de l'expédition de Sicile, Ferrer de Abella, Pedro Sánchez de Calatayud, accompagnent l'infant en Castille au printemps 1381.⁴⁴ En 1391, le recrutement des compagnies qui accompagneront la famille royale fait appel d'abord aux

42. Avec Artale Alagona (1394), onze conseillers appartenant à huit familles de la chevalerie urbaine de Catane et de Lentini ; avec Enrico Ventimiglia (1397), six membres de familles chevaleresques et cinq ou six parents (les Ventimiglia et des Scurtu, sans doute aussi un Doria) ; avec Nicola Peralta (1397), huit barons et chevaliers. On note que deux exilés de Catane en 1394 ont repris du service dans cette ultime révolte, Valore Lancia et Andrea Lu Cavaleri.

43. Messire Griffon de Lisques, chambellan du roi de France, capturé et libéré par égard pour Charles VI ; ACA Canc. 2238, f. 5v ; 27 décembre 1396 (analyse sommaire de la lettre dans Jeanne VIEILLARD et Léon MIROT, « Inventaire des lettres des rois d'Aragon à Charles VI et à la Cour de France, conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 103, 1942, p. 93-150, p. 129, n° 112).

44. Maria Teresa FERRER, « L'Infant Martí i un projecte d'intervenció en la guerra de Portugal », dans *VIII Congreso de historia de la Corona de Aragón*, III, 3, Valence, 1973, p. 205-233.

lignées qui ont été exclues de la Sicile de 1296 et ont perdu leurs fiefs, les Queralt et les Luna d'abord, puis les Abella, les Bellpuig, enfin les Desfar. Comme l'a noté Pietro Corrao, le duc de Montblanc fait appel à des cadets, mais aussi à des aînés, comme le vicomte d'Ille Pere de Fonollet, entraînant des groupes familiaux compacts, les Cervellò, les Cruilles, les Perapertusa.... L'armée ne comptera pas seulement des Catalans et des Aragonais, mais aussi un fort contingent de Gascons menés par des chefs de guerre, Gaillard de Montclup, du pays de Foix, le Bigourdan Guérait de Mauléon, Pierre Raymond del Falgar, seigneur de *Minerque*, Augerot de Larcán (de Comminges) et Arnaud de Sainte-Colombe. D'autres mercenaires étrangers seront inscrits dans les rôles des vainqueurs : le Hennuyer Michel del Bosc, le Limousin Guichard de Lis Atges, quelques Bretons, Yves Gagnet, Hustin de Grabaval, Guillaume Lisiard, Gui Mandart.⁴⁵ Le caractère transnational de l'armée apparaît clairement à l'examen de la Carte n° 8 (Une armée transnationale), même si tous les combattants vont vite être unis sous le nom de « Catalans » dans une vive haine, puis s'unir sans doute à leur tour sous cette épithète. Giaimo Alagona soulève ainsi Piazza, favorable pourtant, dès le débarquement de Trapani, à la restauration monarchique, au cri de « Viva Casa de Alagona et moyranu li Cathalani ».⁴⁶ Comme le prince, les participants de l'expédition ont des liens très étendus : ainsi Nicolau d'Abella qui a conclu mariage à Naples avec Dona Caterina de'Pazzi d'Avignon qui lui a remis 2 000 ducats de dot.⁴⁷

Cette compagnie, vraie coopérative de guerre, se change en coopérative de gouvernement : elle débouche sur un véritable gouvernement de l'Hôtel, confié à des hommes à poigne, une vingtaine de « chambellans » au titre très générique, une demi-douzaine de majordomes, une demi-douzaine d'argousins, chargés des tâches de police, quelques charges honorifiques, l'amirauté, la présidence de la Grand Cour de justice, le provéditorat aux châteaux (Francesc Castellar), la fonction de référendaire, la trésorerie des gens d'armes (Pere Llorach). Ce noyau central garantit les actes royaux, souscrivant les donations, les ventes.⁴⁸ La pratique du gouvernement par conseil, avec réunion journalière et décision en conseil « plein », consentement unanime et serment, *presentibus, consentientibus et jurantibus*, maintient longtemps l'influence de ce noyau : les grandes ordonnances de 1403 sont prises par un conseil qui comprend neuf Catalans ou assimilés, un Génois et onze Siciliens.

Une administration transnationale

Le caractère transnational de l'armée et l'hégémonie catalane se retrouvent dans la haute administration : à côté d'un vice-chancelier, d'un protonotaire, d'un trésorier et d'un juge de la *Sacra Regia Coscienza* catalans, Martin s'appuie sur un marchand génois, Davide Lercario, chargé d'assurer les relations avec la République de Gênes, dont les ressortissants soutiennent à plusieurs reprises Artale Alagona, avec les marchands exportateurs et aussi avec la papauté romaine.⁴⁹ Dans le cercle étroit des hauts officiers, seul le maître *secreto*, le marchand Bartolomeo Rosso de Syracuse est sicilien, mais peut-être lui aussi d'origine étrangère (vénitien ? Il représente en 1395 à Syracuse le marchand vénitien Luca Bembo). Mais tout le personnel des offices centraux, à l'exception, de 1392 à 1394, du

45. Le chirurgien du duc est même un Napolitain, Francesco de Parmisanis ; ACA Canc. 2210, f. 3, 25 juillet 1397.

46. ASP Arch. Palagonia 27, f. 8.

47. ACA Canc. 2166, f. 7v° ; mai 1397.

48. ASP Canc. 34, f. 69 ; vente de Bauso par la Cour au logothète don Giovanni de Tarento : ce sont Francesc Sagarriga, Pere Serra, Miguel d'Embún, Benedetto Calvino, Enrico Statella.

49. Salvatore FODALE, *Alumni della perdizione...*, p. 182.

maître notaire des Rationaux, Guillem Pons, est sicilien, les lieutenants du protonotaire et du chancelier (qui exercent de fait la fonction), celui du *secreto*, les maîtres notaires de chaque bureau.

Noyaux de financement et d'installation

*Sicilians auran lladonchs comprada
Llur malvestat, fassen dels bons trialha
Car gens no.s tany que.ls mens valens que malha
Vagen ab çells que-z an llur ffe salvada.*

Guillem de Masdovelles

La possibilité de ponctionner les revenus des églises de patronage royal autorise des regroupements : le très riche archevêché de Monreale verse 300 onces par an à un groupe de chevaliers qui réside sans doute à Palerme⁵⁰ et, en août 1397, la même somme à Miguel d'Embún, probable chef du contingent ;⁵¹ Guéreau de Mauléon reçoit 400 onces sur les revenus du *Bosco* de Catane, c'est-à-dire des villages de vigneron de l'Etna, vassaux en théorie de l'évêque ;⁵² l'évêché de Girgenti offre d'abord des revenus, deux cents onces (1000 florins) par an pour Bernard de Corneillon en 1392, puis au groupe constitué par Pierre Raymond del Falgar, Sitger Perapertusa, Pierre de Jardos et Guéraldon de Bellegarde en 1398.⁵³ Bernat Berenguer de Perapertusa reçoit également 400 onces sur les traites du port de Girgenti, dont il est châtelain. Sur cette base, viennent s'agréger des hôtels urbains accordés à Jaume Soler et à Bernat de Perapertusa, des magasins octroyés à son frère Amill, et des fiefs, Palazzo Adriano (Guéreau de Millars), Favara (Amill Perapertusa), Misilcassimo (Bernat Berenguer Perapertusa). On voit ici le lien étroit entre la distribution des biens des rebelles, l'intégration féodale des combattants et l'exportation des grains : l'octroi de traites est une incitation à la production, au commerce et à la diffusion des blés siciliens.

Le regroupement des combattants s'opère aussi dans la perspective de constituer des noyaux territoriaux solides, capables de tenir contre les insurrections plus ou moins coordonnées : les Gascons et les Bretons de la compagnie d'Arnau Segui sont installés autour de Lentini sur des fiefs ou sur des revenus fiscaux et douaniers,⁵⁴ ils reçoivent la citoyenneté de la ville,⁵⁵ des maisons dans Lentini même et Pere Claramunt, puis Pierre Raymond del Falgar en sont faits châtelains. D'autres, Guéreau de Mauléon, Bernat Berenguer et Amill de Perapertusa, sont établis à Catane, qui reste la capitale du nouvel État. Le risque était grand d'exaspérer les populations : un fort groupe d'Aragonais, mené par Miguel de Embún, Frederico d'Urrea et García de Gurrea, est installé à Trapani et le prince leur demande instamment de ne pas molester marchands et habitants.⁵⁶

50. Yves de Latrone en 1398 (ASP Prot. 12, f. 171v^o), Gui Mandart, Joan de Peramunt, Pierre Amin de Bos en 1399 (ASP Canc. 29, f. 117v^o).

51. ASP Canc. 32, f. 72.

52. ASP Canc. 36, f. 153v^o ; 5 octobre 1399.

53. ASP Canc. 33 f. 54 ; 11 septembre 1398.

54. Traités concédés à Perapertusa et à Huguet de Foixà, collecte de Noto allouée à Augustin de Grabaval, fiefs de Scalpello, de Bonvicino, de Callari, de Fiumefreddo et de Galermo accordés à Arnau Segui, à Bernard de Bruguerolles, à Pere Claramunt, à Pierre d'Urgull et à Gaillard de Montclup.

55. ASP Canc. 39, f. 10 : « civitatensem incolatum et habitationem terre Leontini », accordée à Ramon Berenguer de Lorach le 31 mai 1402.

56. ACA Canc. 2238, f. 4v ; 4 septembre 1396.

Les rébellions urbaines

La violence de la conquête catalane, les châtiments brutaux, le sac de Castrogiovanni et de Marsala réalisés pour l'exemple expliquent que, parmi les juges et les cités, certains aient rejoint en ordre dispersé les grandes insurrections nobiliaires qui commencent dès 1392 : l'exécution d'Andrea Chiaramonte, arrêté traîtreusement et exécuté le 1^{er} juin, montre le peu de confiance que les magnats pouvaient nourrir dans la sincérité du duc de Montblanc et la colère contre les abus des conquérants explique le ton anticatalan de ce que Carmelo Trasselli a appelé le « Vespro anticatalano » de 1394 : les biens des marchands catalans sont confisqués.⁵⁷ Dès les 5-8 juillet 1392, Girgenti s'insurge contre les Catalans au nom des Chiaramonte qui avaient été de bons administrateurs.⁵⁸ La carte n° 9 (Les révoltes urbaines) montre que le mouvement touche des cités et des « terres » qui avaient adhéré avec enthousiasme à la restauration monarchique. Une gamme de protestations va du simple tumulte comme celui de Messine en 1399 mené par le prêtre Nicola de Muscato contre la presse organisée pour fournir la chiourme des galères⁵⁹ au refus poli et énergique de recevoir des officiers catalans (Caltanissetta, en 1397)⁶⁰ et à l'adhésion aux révoltes menées par l'aristocratie sicilienne et qui ne va pas sans une coloration « nationale » mise en lumière par C. Trasselli et R. Moscati, reconnue et nuancée par Pietro Corrao.⁶¹ D'autres tumultes opposent des villes mécontentes à des partisans de la restauration monarchique par trop brutaux et ambitieux : Antonio del Bosco suscite ainsi la colère de Trapani, qui refuse de le recevoir en juin 1398.⁶² C'est sans doute la raideur des officiers royaux et des militants du parti royal à l'égard des fidélités incertaines qui a suscité le renouvellement des révoltes.

Les cités développent des politiques particulières qui ont suscité rivalités, conflits, espérances excessives et déceptions. Les refus du duc de Montblanc peuvent expliquer les désillusions et le passage éventuel à l'opposition armée : Messine réclame ainsi en 1397 le statut de capitale si Palerme maintient sa rébellion ; elle demande de devenir la principale résidence royale, de recevoir les archives des grandes institutions administratives et judiciaires, Grand Cour et Cour des Maîtres rationaux, et la confirmation d'un district (de Taormine à Milazzo) dont la municipalité nommera les capitaines. Elle exige aussi d'être ravitaillée avant que les traites soient ouvertes et que le blé aille à l'exportation, qui paye mieux.⁶³ Les autres villes demandent l'indigénat de leurs officiers, en particulier de leur capitaine, ce qui élargirait notablement leur sphère d'autonomie, de même que l'obtention d'un juge aux appellations, qui permet d'assurer un for privilégié et de confirmer le privilège de non comparution devant d'autres juridictions. Elles sollicitent aussi le renforcement des *usi civici*, ce qui démontre que le milieu social dynamique et politiquement fort est celui des « borgesi » et non celui des notables qui tenteront bientôt de privatiser les communaux. Certaines « terres » se sont révélées des pôles de rassemblement des exilés, révélant la coalescence d'un véritable parti : ainsi Calascibetta en 1397, autour du noble Pietro de Monaca de Castrogiovanni, et Asaro en 1398.

57. Carmelo TRASSELLI, « Vespro anticatalano », extrait de *Lumen*, Marsala, 1951.

58. Antonino GIUFFRIDA, *La Giustizia nel Medioevo siciliano*, Palerme, Manfredi, 1975, p. 18.

59. ASP Canc. 17, f. 47^v°.

60. ASP Canc. 25, f. 175 ; chapitres du 31 janvier 1397.

61. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 69, met en lumière ces hésitations des cités.

62. ASP Canc. 34, f. 100^v°.

63. ASP Canc. 28, f. 21 ; chapitres du 15 janvier 1397.

3. *Le roi lointain*

Le départ du nouveau roi d'Aragon, retardé jusqu'en janvier 1397 par les aléas de la situation militaire, ne modifie pas la relation entre son fils et lui. La nouvelle titulature utilisée désormais dans les diplômes manifeste toujours la prétention de Martin d'Aragon à partager le trône de Sicile avec son fils et avec la reine Marie. Et les messages adressés au jeune roi sont fermes et autoritaires.

Le maintien de la force armée catalane

Le départ de Martin d'Aragon ne change pas les conditions de la conquête. Un seul danger, le départ de nombreux chefs militaires et hommes d'armes qui revendent les donations reçues et abandonnent leurs charges : Pere de Fonollet, Pedro Sánchez de Calatayud, Miguel de Embún, Gaillardet de Montclup, Ramon de Bages.⁶⁴ Mais l'envoi de 300 bassinets, au moins 900 hommes d'armes, sous le commandement de Bernat Cabrera, payés pour quatre mois, stabilise les positions et évite l'effondrement du régime catalan.⁶⁵ Martin l'Humain continue cependant de craindre l'affaiblissement du noyau de domination constitué par la force armée étrangère, les *exteri cujuscumque nationis*, à qui il est interdit de revendre les baronnies et les fiefs et de quitter l'île, et même de s'éloigner de Catane, et qui sont tenus d'entretenir une troupe de gens d'armes.⁶⁶ L'assise militaire se fixe en février 1398 à 403 hommes d'armes, 325 étrangers et 78 siciliens, mais le curseur se déplace vite : en juillet, les hommes d'armes étrangers sont 376 et les Siciliens 59 seulement, sur un total de 435.⁶⁷ Le Parlement de Syracuse, soucieux de créer un État équilibré, demande que le nombre des bassinets étrangers soit réduit à 200 et celui des Siciliens porté à cent, payés un peu moins bien. En 1403, ce ne sont plus que cent bassinets de *foresters* pour cent de Siciliens, mais les premiers sont payés 3 600 onces, 18 000 florins de Florence, et les Siciliens 1 200 onces seulement, trois fois moins.⁶⁸

L'assiette élargie du gouvernement

Mais l'important réside dans la nouvelle assiette du pouvoir, qui fait une place maintenant plus large aux Siciliens et qui permet le passage des négociations individuelles avec les rebelles à un règlement d'ensemble. Martin recommande en 1398 à Bernat Cabrera que le jeune roi « acost en son servey e meta en son consell Sicilians els faça bella cara et bon aculliment... car axi conquerra lur coratge et lur amor cordial ». ⁶⁹ Cabrera applique les consignes de Martin et intègre des Siciliens dans le conseil : leur émergence est remarquable, ils remplacent les Catalans aux postes-clés de la haute administration, trésorier (Nicola Castagna), protonotaire (Giacomo Arezzo), lieutenants et maîtres notaires de chacun des offices, et même à des postes honorifiques, ceux de chancelier, maîtres rationaux. Les conquérants ne conservent plus que les fonctions titulaires d'amiral (Bernat Cabrera et Jaume de Prades) et de maître justicier (Bernat Cabrera, après Guglielmo Raimondo Moncada), c'est-à-dire de président de la Grand Cour. Dans un souci de surveillance, cependant, le lieutenant du maître justicier est à partir de 1400 Pere Alamany de Bellpuig.

64. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 121-232.

65. ACA Canc. 2298, f. 31v°, 17 février 1397. Ce sont plus de 840 chevaux qui sont embarqués

66. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 233.

67. ASP Bib. Mss. 34, f. 123sq et 73sq.

68. Rosario GREGORIO, *Bibliotheca scriptorum*, II, p. 454-455.

69. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 154 ; 29 mars

Le parlement de Syracuse (1398)

La convocation d'un Parlement à Syracuse, au cœur de la zone la mieux pacifiée, conduit à des décisions radicales. Elles reflètent une réflexion politique d'ampleur et qui s'accorde avec la pensée et la pratique des cités des grandes monarchies européennes : le Parlement demande d'abord que la Sicile n'ait qu'un roi car « multi gladii in eadem vagina commode stare non possunt ». Pas de réponse sur ce point fondamental et délicat. Les députés exigent la révocation des « rectories » avant qu'elles se figent en inféodations rampantes, la destruction des châteaux inutiles, la limitation des retenues fournies par les feudataires (pas plus de six bassinets par magnat), la suppression des *algotzirs*, le rappel du mère et mixte impère concédé aux barons, la libre circulation des grains, la réserve aux seuls Siciliens des offices publics. Ce programme pratique résume les ambitions des villes et leurs convictions antiféodales et anticatalanes. Plus remarquable est le projet d'une représentation : un conseil de douze membres, dont six élus par les Universités et six nommés par la Cour, neuf Siciliens pour trois Catalans seulement, serait chargé de la délimitation du Domaine royal, puis de la limitation des dépenses de la Cour, tandis qu'une commission de quatre Siciliens organiserait la collecte. Et, finalement, le Parlement n'hésite pas à demander qu'un seul *Dominus* soit reconnu en Sicile, et qu'un conseil permanent, élu pour la moitié, l'assiste. Les Siciliens sont sensibles à la progression des idées de représentation et de contrôle : le conseil permanent est une ambition universelle en Europe ; la commission fiscale introduirait en Sicile le modèle de la Députation, des Élus et la réunion régulière du parlement.

Le roi accepte de recouvrer le mère et mixte impère, de recevoir à sa cour des fils de nobles et de prud'hommes, il admet la suppression des *caricatori* baronniaux, la destruction des châteaux inutiles, mais il refuse l'élection et nomme les Douze. Fidèle à sa nouvelle ligne, il choisit neuf Siciliens (trois de son conseil, Crisafi, Giacomo Arezzo, Conrado Castelli, et six pour les Universités, Salimbene Marchisio de Messine, Giacomo Denti de Catane, Novello Pedilepore de Syracuse, Rinaldo Landolina de Noto, Luca de Cosmerio de Palerme, et le notaire Vitale de Falesio de Girgenti) pour trois Catalans seulement (Pere Serra, Cabrera et Ramon Xatmar). Le roi refuse aussi que l'office de pourvoyeur des châteaux soit partagé entre un Sicilien et un Catalan et il rejette la requête que seuls des Siciliens puissent être nommés aux offices qui ont une juridiction ou une « conversation » avec le peuple. Si les décisions de Syracuse sont conformes aux souhaits du roi d'Aragon, ce dernier se repent bientôt du poids que pouvaient prendre les Siciliens dans le gouvernement et invite son fils à renforcer la part catalane du conseil, en intégrant Pere de Queralt, Joan de Cruyllas, Alamany d'Oriols, Gil de Pou, Amill Perapertusa, Lluís Rajadell et Gispert Talamanca.⁷⁰

III. LE JEUNE ROI ET L'HÉRITAGE FRAGILE

Martin l'Humain impose, contre les réticences de son fils (qui s'intitule, au moins une fois en 1396, « roi de Trinacrie », exprimant ainsi sa particularité)⁷¹ et de ses conseillers, une nouvelle conception de l'État sicilien, comme un apanage, uni à la Couronne d'Aragon et confié au « primogenit » pour y accomplir son apprentissage.⁷² La mort de Marie, en 1401, aurait pu entraîner le détachement de l'opinion insulaire, mais la politique du gouvernement de Catane, même si elle est vigoureusement dénoncée à Martin l'Humain, contribue à désamorcer le risque.

70. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 123.

71. Salvatore FODALE, *Alumni della perdizione...*, p. 254.

72. *Ibid.*, p. 411.

1. *Le « mauvais gouvernement » de Martin le Jeune*

Les années 1397-1403 voient s'épuiser graduellement les conflits : la dernière rébellion, celle des comtes d'Augusta, Guglielmo Raimondo Moncada, de Cammarata, Bartolomeo Aragona, et de Collesano, Antonio Ventimiglia, est rapidement étouffée ; elle se conclut par l'exil de Bartolomeo Aragona et d'Enrico Ventimiglia, comte d'Alcamo. Les rivalités ne cessent pas, entre conquérants, entre conquérants et ralliés, mais elles ne mettent plus en cause la stabilité de l'État et la reprise de la production économique, que la guerre civile avait paralysée jusqu'à la famine. On perçoit une politique de conciliation à l'égard des anciens fidèles du parti des Chiaramonte, puis envers les Ventimiglia et les Moncada.⁷³ La réémergence en position de modestes feudataires de rameaux collatéraux des grands lignages (les Alagona) montre à la fois leur faible solidarité et la sage politique de la Couronne. Les mêmes lignages (Alagona-Cruilles) et d'autres (Chiaramonte-Castellar, Lancia-Planell, Peralta-Luna) sont absorbés par les conquérants à travers des mariages bien calculés qui unissent les légitimités et réconcilient finalement les ennemis d'hier : en 1443, Manfredi Alagona, cousin de Giovanni Cruyllas, est le tuteur de son fils posthume. Autre nouveauté remarquable, dans la foulée du parlement de Syracuse, l'établissement d'un budget, qui fixe en 1398 les dépenses de l'État à 98 000 florins, 30 000 pour les dépenses de la Cour, 10 000 pour les salaires des garnisons, 48 000 enfin pour la paye des 300 bassinets. Avec l'accord explicite du roi d'Aragon, Cabrera, véritable chef de gouvernement, recrute un grand nombre de conseillers siciliens : si l'on compte, sur 80 conseillers recensés entre 1392 et 1409, seulement 34 Siciliens, 42,5 %, entre 1398, ils sont 31 sur 67 après cette date, plus de 46 %. On recherche l'équilibre : dès novembre 1397, l'ambassade envoyée par le gouvernement de Catane au roi d'Aragon est ainsi composée d'un Sicilien, le juge Salimbene de Markisio, et d'un Catalan, Lluís Raiadell.⁷⁴

La stabilisation de l'assiette politique du royaume se fait alors : avec le départ de nombreux Catalans, Aragonais et Gascons, et la revente des fiefs à des Siciliens, la part des immigrés dans le gouvernement des hommes se fixe finalement à quelque 40 % des baronnies et leur emprise sur la terre féodale à un peu moins de 20 %. La part en est élevée, car on ne compte qu'un noble sur cinq d'origine ibérique, et elle indique que les Catalans et les autres conquérants sont placés dans les couches les plus hautes de la noblesse, le milieu curial et le baronnage. Plus des deux tiers des « terres » (68 %) avaient été confisquées et près de la moitié des *latifondi*. Mais une part importante des biens féodaux, un peu moins de la moitié des bourgs confisqués (40 %) et les deux tiers des fiefs d'abord concédés aux Catalans est revenue à deux catégories de Siciliens, les « récupérateurs », d'abord, des familles nouvelles issues de la chevalerie urbaine et de la mercantille (Abbatellis, Arezzo, Campulo, Crisafi, Castagna, Marchisio, Scammaca), et les « agrégateurs », déjà implantés dans le paysage féodal et qui ajoutent de nouvelles possessions à leur patrimoine (del Bosco, Gioeni, Spatafora, Taranto), la distinction et la limite entre les deux groupes restant d'ailleurs incertaines.⁷⁵ La plupart de ces lignées appartiennent au gouvernement du Palais, au personnel messinois, comme la carte des redistributions le suggère (Carte n° 11 : « Terres » et fiefs des collaborateurs siciliens). Martin le Jeune entre-

73. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 141.

74. ACA Canc. 2298, f. 4.

75. Henri BRESCH, « Changer pour durer. La noblesse en Sicile, 1380-1450 », dans *Italia 1350-1450 tra crisi, trasformazione, sviluppo*, Atti del XIII Convegno internazionale di studio tenuto a Pistoia nei giorni 10-15 maggio 1991, Pistoie, 1991, p. 317-340, p. 326.

prend aussi en 1400 de visiter la Sicile, dans la « fervor del jovent de sa edat »⁷⁶ et, dans une grande tradition monarchique, ses amours avec des demoiselles siciliennes et ses bâtards, Violante et Frédéric de Luna, ne manquent pas de le rendre populaire.

Pourtant, le gouvernement de Martin le Jeune est l'objet de violentes récriminations : il est dénoncé auprès de son père pour avoir mal géré les redistributions, favorisé les grands et oublié les petits serviteurs et fidèles de Martin de Montblanc. On présente le jeune roi comme faible et indécis, il suit les avis du conseil et dépend en tout de Cabrera qui joue le rôle de régent. Ce sont souvent les mêmes reproches, injustice, paresse, gaspillage, que Martin de Montblanc avait essuyés de la part du franciscain P. Marí en 1393.⁷⁷ Un aide-mémoire de 1403 lui reproche d'avoir soumis sa volonté à celle du maître justicier et son père l'invite à ouvrir le conseil aux autres factions et à des personnages animés seulement par la vertu et la raison.⁷⁸ La crise de 1403-1405, qui tourne autour de la dévolution du comté de Caltabellotta, montre en effet l'affrontement des factions, Cabrera et Bages d'une part, appuyés par Nicolau d'Abella, Pere Serra, et par un groupe d'officiers de l'Hôtel, chambellans et majordomes, anciens protagonistes de la conquête, et, de l'autre, partisans d'Artal de Luna, des immigrants récents, Sancho Ruiz de Liori, Juan Fernández de Heredia. La défaite de Cabrera et son rappel en Aragon concluent la crise, sans qu'on puisse identifier clairement les programmes des partis. En 1403, Martin impose à son fils qu'il y ait au moins sept Catalans pour trois Siciliens dans le conseil.⁷⁹

Cette pacification permet un essor considérable de la production agricole : l'année 1407-1408 pour laquelle le registre du Portulan a été conservé manifeste le formidable gonflement de l'exportation : alors qu'elle dépassait à peine 15 000 salmes en 1401-1402, elle atteint peut-être 71 000 l'année suivante, 97 480 en 1403-1404 et 151 870 en 1405-1406, et assurément 123 668 en 1407-1408, assurant un revenu de 11 696 onces (58 480 florins) à la Cour royale.⁸⁰

Les protestations qui montent à Martin d'Aragon, « clamors... del mal regiment... per vostres pochis savis e menys madurs et voluntaris consells »,⁸¹ correspondent-elles à un véritable mauvais gouvernement ?

2. *La divergence des politiques*

Alors que le programme d'ensemble des partis reste incertain, dans un domaine au moins, celui du Schisme éclairé par les recherches de S. Fodale, deux politiques se dessinent. Le gouvernement de Martin le Jeune paraît, dès 1398, soucieux de pacification et de conciliation avec Boniface IX, puis avec Innocent VIII. Il prolonge en quelque sorte la politique prudente qui avait été celle du duc de Montblanc, mais le rapprochement avec Rome inquiète Martin l'Humain, qui craint une déclaration officielle en faveur de Boniface.⁸² Ces divergences s'expriment avec force dans le cas du gouvernement des grands archevêchés siciliens, et d'abord Monreale, à l'immense patrimoine vide d'hommes et dont le temporel est loué par le roi d'Aragon à un consortium de palermitains menés par Enrico Bo-

76. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 158.

77. Antoni RUBIÓ I LLUCH, *Documents per a la història dela cultura catalana migeval*, Barcelone, 1908-1921, II, p. 335, n° CCCXCVIII.

78. Analyses de Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 118.

79. Ruggero MOSCATI, *Per una storia della Sicilia...*, p. 145.

80. Henri BRES, *Un Monde méditerranéen...* p. 528-529.

81. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 153 ; 29 mars 1398.

82. Salvatore FODALE, *Alunni della perdizione...*, p. 471.

logna. Le jeune roi ne reconnaît pas la validité de ces accord et dispose de l'archevêché, confié au fils de Pere de Queralt. Il ne suit pas non plus les instructions de Martin l'Humain et saisit les revenus de l'évêché de Catane, dont il confie l'administration à Sancho Ruiz de Liori.⁸³

Le remariage de Marin le Jeune oppose aussi Giacomo Campulo et Lluís Raiadell, partisans du choix de la sœur du roi Ladislas, et les correspondants du roi d'Aragon, rallié à la fille du roi de Navarre et qui se méfie des ambitions du roi de Naples.⁸⁴ Autres sources de conflit : la protection de Jaume de Prades aux rescapés du parti des Chiaramonte,⁸⁵ le passage de l'office de maître portulan à Bartolomeo Rosso en échange d'un prêt ; le roi d'Aragon impose la restitution de l'office à Davide Lercario.⁸⁶ Il semble bien que le jeune roi ait entrepris d'écarter, outre Pere Serra, les autres représentants de la première génération, Pere Lorach, Pere Maresme, Lluís Rajadell, et aussi Pere de Sentmenat et Giacomo Campulo.

L'affaiblissement de la force militaire catalane est en partie due au départ pour Chypre de l'essentiel de la garde mise par le roi d'Aragon au service de son fils, après le mariage de ce dernier. L'entreprise de Sardaigne devait permettre de rassembler les combattants.

3. *Le roi chevalier*

Une vaste mutation éthique et culturelle achève de métamorphoser la noblesse sicilienne : le grand baron, juge et administrateur, reflet de la majesté royale, s'efface devant le baron entrepreneur, souvent cupide, et qui suscite l'opposition redoublée des juristes et des notaires, et devant le chevalier aventureux. La Sicile a été le laboratoire de la guerre profitable et de la bravoure gratuite : en 1398, on y envoie le jeune Artalico de Luna, fils de messire Francesc López, pour s'y former.⁸⁷ Martin le Jeune suit les pas de son père en sa jeunesse et donne à son tour l'exemple. Ghillebert de Lannoy, modèle du bon chevalier, est reçu à la Cour de Catane en 1403 ; il y est décoré de « son ordre de la Bannière » ;⁸⁸ les modèles français ne sont pas loin : le roi d'armes de Martin s'appelle « Parthenay alias Trinacrie ».⁸⁹

En 1408, l'expédition de Sardaigne mobilise les anciens de la campagne de Sicile, presque vingt ans après : Bernat Cabrera et Augerot de Larcán vient de Sicile, accompagnés d'Arnaud de Sainte-Colombe dit « Columat » (petit pigeon), de Juan Fernández de Heredia et de son frère Sancho Ruiz de Liori ; Ramon de Bages, Berenguer Arnau de Cervelló, Guéreau de Mauléon, Arnaud de Coaraze viennent de Catalogne. La campagne mobilise aussi les nouveaux venus, Gilabert et Jaume de Centelles, Sancho Ruiz de Liori et son frère, Guéreau de Queralt, Joan de Cruyllas, Bernat de Anglesola et Artal de Luna. On note plusieurs Siciliens parmi les chefs de contingents, le comte de Geraci Giovanni Ventimiglia, le comte Antonio Moncada, Abbo Barresi, Enrico Rosso et un comte d'Augusta, Giovanni Moncada, qui, en réalité, à cette date, a échangé le comté héréditaire contre celui de Caltanissetta.

Dernière innovation remarquable, le conseil du vicariat chargé d'assister la reine Blanche à partir d'août 1408 : il comprend cinq Catalans pour seize Siciliens, dont six élus par les grandes villes, Mes-

83. *Ibid.*, p. 572-574 et 598.

84. Pietro CORRAO, *Governare un regno...*, p. 111.

85. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 157

86. Raffaella STARRABBA, « Documenti... », p. 166.

87. ACA Canc. 2298, f. 65v ; 4 mai 1398, « per nodrirse e star ab lo dit rey ».

88. *Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, éd. Charles POTVIN, Louvain, 1878, p. 12.

89. Martín DE RIQUER, *Héraldica castellana en tiempos de los Reyes Católicos*, Barcelone, 1986, p. 62.

sine, Catane, Palerme, Girgenti, Syracuse et Trapani. La gestion parfaitement réglée prévoit une réunion quotidienne.⁹⁰

CONCLUSION

Avec la campagne de Sardaigne, une nouvelle assise de la monarchie sicilienne s'établit et, dans le même moment, la mort inopinée de Martin le Jeune montre sa solidité. On pourrait croire au triomphe d'un consensus, à l'unité enfin réalisée des aristocraties, au ralliement définitif des élites à la forme nouvelle du gouvernement, et mettre en question, sinon ruiner le concept de « régime catalan », dont nous avons vu la permanence, sous les efforts des princes pour diversifier les soutiens et obtenir l'adhésion de cœur des Siciliens. Un document privé, inattendu, montre cependant que l'articulation entre le pouvoir royal, d'une part, ses garnisons (toutes de mercenaires ibériques) et les représentants de son élite militaire, les châtelains, et, de l'autre, l'immigration spontanée des marchands jouait un rôle qui pouvait être décisif en cas de tempête. La « nacio catalana » restait le ciment de la conquête : en 1403, Martin d'Aragon imposait que les « Catalans heretats », c'est-à-dire fiefés, tinssent à leur service des gens d'armes.⁹¹ Mais les marchands aussi étaient armés et s'engageaient à soutenir les garnisons, comme le montre la découverte d'un carnet de comptes d'un Valencien, établi à Termini, port d'exportation céréalière de premier plan, et membre éminent du parti « loyaliste ». Girard de Guy avait promis de payer sur ses fonds propres les soldes de la garnison, 150 onces, 750 florins, si les fonds de la Cour ne venaient pas. Il disposait de plus dans son hôtel d'un armement très complet, trois chevaux et deux armures, et tout l'équipement nécessaire pour armer deux bassinets, deux lances.⁹² On écartera, avec justesse, l'image d'une position « coloniale » : les Catalans ne jouissent d'aucun monopole économique, l'ouverture du marché et l'égalité de traitement sont respectées. La solidarité de la « nation » n'en apparaît que plus forte, recherchée probablement par le pouvoir. Elle colore encore les partis qui s'affrontent pendant la guerre civile et qui sont désormais des alliances hétéroclites, destinées à s'effacer devant un nouveau loyalisme, toujours partisan, celui qu'imposent et suscitent les Transtamare.

Carte n° 1 : Le domaine royal

Carte n° 2 : Les « États » des Vicaires

Carte n° 3 : Origine des partisans siciliens de la restauration

Carte n° 4 : Adhésion à la restauration et mouvement antiféodal des « universités »

Carte n° 5 : La restauration de l'administration royale

Carte n° 6 : Les révoltes aristocratiques : les concessions extorquées

Carte n° 7 : Les révoltes aristocratiques : leur emprise

Carte n° 8 : Une armée transnationale

Carte n° 9 : Les révoltes urbaines

Carte n° 10 : L'implantation des Catalans et des autres conquérants

Carte n° 11 : « Terres » et fiefs des collaborateurs siciliens

90. *Capitula Regni Siciliae*, éd. Francesco TESTA, Palerme, 1761, I, cap. LXVII.

91. Ruggero MOSCATI, *Per una storia della Sicilia...*, p. 145.

92. Henri BRES, « Reflets dans une goutte d'eau : le carnet de Girard de Guy, marchand catalan à Termini (1406-1411) », *Archivio storico messinese*, 77, 1998, p. 5-47.











